

Bonjour.

Du 24 au 28 Aout 2022 se dérouleront les Rencontres Nationales ANEG sur le site de l'aéroport de Saint-Denis de l'Hotel (45).

Ce sera l'occasion de nous retrouver et de faire découvrir aux bénéficiaires (Ayant droit et Ouvrant droit) la pratique des activités aéronautiques.

Ce sera aussi le moment où nous pourrons réaliser, de manière physique, notre assemblée générale.

L'assemblée générale ordinaire de l'ANEG, portant sur l'exercice 2021, se déroulera le Samedi 27 Août 2022, de 9h à 12h, à l'aéroport de Saint-Denis de l'Hôtel.

Avec en ordre du jour :

- **Rapport Moral du président**
- **Rapport des Commissions d'Activités**
- **Rapport Financier**
- **Rapport de la commission de Contrôle Financier**
- **Réponses aux questions**

En préparation, vous trouverez en document joint le document de synthèse de présentation des activités de l'année 2021, document qui a été présenté lors de notre revue annuelle avec la Commission APSL de la CCAS.

Ce document sera complété lors de l'AG par les présentations et les explications de chaque commission.

Vous pouvez dès maintenant nous remonter l'ensemble de vos questions afin que nous puissions vous apporter des réponses lors de cette assemblée.

Le nombre de personnes pouvant voter par SSA, et le nombre possible de représentants de la SSA sera communiqué aux présidents de SSA, afin de désigner les délégués mandataires qui représenteront la SSA lors de cette Assemblée Générale

Quelques rappels concernant l'assemblée générale

- Une Assemblée Générale Ordinaire est convoquée tous les ans.
- Elle est régulièrement constituée lorsque 50 % plus un au moins des adhérents sont représentés.
Si cette condition n'est pas remplie, une nouvelle Assemblée est convoquée immédiatement et délibère valablement sans condition de quorum, mais seulement sur les objets à l'ordre du jour de la première convocation.
- Les convocations aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires sont adressées, au moins 30 jours à l'avance, à tous les membres et doivent indiquer l'ordre du jour de l'Assemblée.
- Les membres actifs des SSA désignent parmi eux des délégués suivant les règles définies. Mandatés par leur SSA pour la représenter au titre de délégué et ils peuvent voter au titre des mandats dont ils sont porteurs.

- Un adhérent peut participer au vote à titre personnel. Dans ce cas, sa voix est déduite du nombre de voix attribuée à sa SSA d'origine.
- L'adhérent qui souhaite bénéficier de cette disposition devra le signaler au Secrétariat de l'Aneg

L'ensemble des points relatifs au déroulement de l'assemblée générale est consultable dans les statuts de l'Aneg, au paragraphe 4.

Nous restons à votre disposition pour les renseignements complémentaires que vous jugeriez nécessaires.

Cordialement

Le Comité Directeur

CALCUL DU NOMBRE DE DELEGUES AG ORDINAIRE - 27 Aout 2022						
	Nbre d'adhérents	Nbre de délégués	Nombre de Voix			
			Délégué 1	Délégué 2	Délégué 3	Délégué 4
AMIENS PICARDIE	10	1	10			
ANEG	69	4	20	20	20	9
ANJOU MAINE	9	1	9			
BOULOGNE SUR MER	16	1	16			
BOURG EN BRESSE	28	2	20	8		
BOURGOGNE	7	1	7			
CAEN	4	1	4			
CHAMPAGNE ARDENNES	25	2	20	5		
CHARTRES ORLEANS	25	2	20	5		
CHERBOURG	4	1	4			
GAP	11	1	10	1		
GIRONDE	35	2	20	15		
GRENOBLE	30	2	20	10		
HAUTE NORMANDIE	23	2	20	3		
ILE DE FRANCE	49	3	20	20	9	
LANGUEDOC	17	1	17			
LOIRE	6	1	6			
MARSEILLE	29	2	20	9		
MONTLUCON	7	1	7			
MULHOUSE	4	1	4			
NANCY	20	1	20			
NANTES	38	2	20	18		
PARIS VOL MOTEUR	31	2	20	11		
PAYS DE SAVOIE	12	1	12			
PERPIGNAN	5	1	5			
POITIERS	13	1	13			
STRASBOURG	8	1	8			
TOULOUSE	53	3	20	20	13	
TOURS BLOIS	34	2	20	14		
VALENCE	26	2	20	6		
VIENNE	11	1	11			
Total général	659	49	443	165	42	9